



# DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE

## Formulaire de DEMANDE de visa de FICHE d'identification PARAMOTEUR sous-classe 1A (Réf Arrêté et instruction du 15/05/2001 (JO du 30/05/2001))

Je soussigné,

Nom Prénom, ou raison sociale du postulant	
Adresse	

demande le visa de la fiche d'identification suivant les informations jointes, pour l'ULM

<b>Paramoteur</b>	<b>Pendulaire</b>	<b>Multiaxe</b>	<b>Autogire</b>	<b>Aérostaf</b>
-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Appellation ou type d'ULM	
---------------------------	--

Conformément à l'Arrêté du 23 septembre 1998, modifié, relatif aux aéronefs Ultra Légers Motorisés,

- je garantis la conformité de l'ULM à la partie descriptive ci-dessous,
- je déclare avoir démontré la conformité aux conditions techniques applicables et avoir effectué le programme de démonstration de conformité qui leur est associé,
- je dispose d'un dossier technique constructeur, qui comprend :
  - le compte rendu des épreuves au sol et en vol ayant permis de démontrer la conformité de l'ULM aux exigences techniques dudit arrêté.
  - le dossier d'utilisation.

**Le Constructeur**

**Date, signature** (et cachet si construction en série)

### FICHE DESCRIPTIVE

			Voilure		
Masse maximale	Masse à vide	Masse minimale	Fabriqueant	Modèle	Type
					(1)
Voilure					
Corde moyenne		Tissus	Surface	Envergure	Allongement
Suspente haute			Suspente basse		
Matériaux		Résistance	Matériaux		Résistance
Points d'ancrage au groupe motopropulseur			Manuel d'utilisation	Manuel d'entretien	
(2)		(3)			

- La fiche d'identification est délivrée en considération de la déclaration du postulant, sans que cette déclaration ait fait l'objet d'une vérification particulière par les services de l'Aviation Civile, et le postulant assume donc en conséquence totalement les responsabilités associées.
- En cas de fausse déclaration, le postulant est passible des dispositions de l'article 441-1 du Code Pénal.
- Le Ministre chargé de l'Aviation Civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de la conformité de l'ULM pour lequel la fiche est visée.

(1) Parapente ou parachute – (2) rigide ou souple – (3) haut ou bas